

Hadith elMalia



Ensemble ... Améliorons les services aux citoyens

Le gouvernement, dans la déclaration ministérielle, s'est penché sur les préoccupations des citoyens et s'est engagé à les résoudre. "Je m'étais fixée pour objectif d'œuvrer à l'amélioration des services aux citoyens": les formalités sont redoutées autant par les citoyens que par les investisseurs en raison des complications et retard qu'elles accusent et méritent notre plus grande attention.

L'amélioration de la gestion des finances publiques et l'assainissement de la dette publique constituent toujours l'essentiel de la mission du ministère des Finances. Néanmoins, il est un aspect tout aussi important à mes yeux -voire plus important- à savoir améliorer l'efficacité, promouvoir et moderniser les services offerts par le ministère aux contribuables et simplifier les procédures. J'espère que cet objectif ne sera pas uniquement le mien, mais que toute la famille du ministère, se sente impliquée. Je souhaite vous voir faire preuve de motivation et d'enthousiasme afin qu'ensemble nous soyons à la hauteur de cette ambition.

Je vois le ministère se transformer en un atelier de travail œuvrant à l'amélioration continue du service public. Ceci appelle au développement des lois, mécanismes et autres procédures administratives, à la modernisation des moyens et de l'environnement du travail. Le plus grand effort reste également à faire au niveau de l'accueil et du service. Je souhaite que le citoyen qui s'adresse à n'importe quel service du ministère pour une formalité, soit satisfait. Le dernier classement international en date portant sur la «facilité de faire des affaires» prouve que nous avons gagné 12 places dans le classement relatif aux paiements des impôts.

Le résultat est certes bon et représente un modèle à suivre pour les autres services du ministère des Finances. J'espère réussir à porter ma propre contribution pour aller de l'avant et poursuivre la modernisation de notre ministère. Je compte sur chacun d'entre vous pour participer à la réforme en exerçant ses fonctions avec performance et responsabilité.

Raya al-Hassan
Ministre des Finances

Numéro 37 | Février 2010 | www.if.org.lb

Mme Lagarde l'a annoncé à l'occasion de sa visite officielle en décembre La France apporte un financement de 450,000€ sur 3 ans pour soutenir les activités régionales de l'Institut Basil Fuleihan



Mmes Lagarde et El Hassan lors de la conférence de presse à l'Institut

Pour la première fois, deux femmes Ministres des Finances se rencontrent à l'Institut des Finances Basil Fuleihan: Mme Raya Haffar El Hassan, première femme Ministre des Finances au Liban et dans les pays Arabes et Mme Christine Lagarde, première femme ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en France - cinquième femme d'affaires européenne (selon le Wall Street Journal Europe) et trentième femme la plus puissante au monde (selon le magazine Forbes). En visite officielle le 18 décembre 2009, Mme Christine Lagarde s'est rendue au Liban accompagnée d'une délégation d'hommes d'affaires français. Ce déplacement, premier de son genre pour Mme Lagarde au Liban, a été l'occasion de rencontrer le Président de la République libanaise, le Premier Ministre et les nouveaux Ministres de l'Economie et des Finances. Madame Lagarde a confirmé au cours de ses divers entretiens avec les responsables libanais le soutien de la France au programme de réformes présenté par le

Liban à la conférence de Paris III en janvier 2007 et a réitéré l'intérêt de son pays à renforcer la coopération bilatérale en matière économique et financière. Madame Lagarde a tenu à visiter l'Institut des Finances Basil Fuleihan, projet phare de la coopération technique bilatérale avec le Liban. Elle a félicité l'équipe de l'Institut et sa directrice, Mme Lamia Moubayed Bissat de l'excellente coopération entretenue depuis maintenant plus de 13 ans avec les ministères économiques et financiers, et leur agence de coopération internationale l'ADETEF, ainsi qu'avec les écoles françaises de formation notamment l'ENA. C'est à l'Institut que l'entretien en petit comité HAFFAR-LAGARDE s'est déroulé. Mme Haffar a évoqué la conjoncture économique libanaise, le processus de réformes structurelles engagé par le Liban, et les chantiers de réforme envisagés pour 2010, parmi lesquelles l'assainissement des dépenses publiques, l'amélioration de la qualité des services aux citoyens, le partenariat international et avec le secteur privé libanais, etc.

Suite P.2

Éditée par:

Suite de l'article P.1



La conférence de presse

Madame LAGARDE a, quant à elle, félicité Mme Haffar pour sa nomination et lui a confirmé son appui personnel et professionnel. Elle a exprimé son admiration pour le dynamisme exceptionnel de l'économie libanaise face à la crise et confirmé le soutien de la France au lancement des réformes structurelles engagées dans le cadre de la conférence de Paris III.

Madame Lagarde a également informé la ministre libanaise de la disposition de la France à apporter un financement de 450,000€



Mmes Lagarde, El Hassan et Bissat à l'Institut

323,000€ a été attribué en novembre pour le projet de modernisation de la Bourse de Beyrouth et qu'un second dossier concernant le développement du transport public est en cours d'examen.

Les deux Ministres ont ensuite assisté à la cérémonie de signature de l'avenant à la convention d'aide budgétaire signée en février 2008, prévoyant le report d'un an de la date limite de décaissement des deux dernières tranches, et témoignant de la volonté de la France d'accompagner les réformes structurelles au Liban.

sur les 3 ans à venir pour soutenir les activités régionales de l'Institut des Finances Basil Fuleihan, en application de la convention de coopération signée en novembre 2008, lors de la visite du Premier Ministre Français, M. François Fillon.

La ministre a aussi mentionné qu'un don FASEP de

Participation of the Institute to the 5th meeting of the Women's Forum for the Economy and Society

The Director of the Basil Fuleihan Institute of Finance (IoF), Lamia Moubayed Bissat, was invited to participate to the 5th Edition of the Women's Forum Global Meeting which was held this year under the theme: **"Think again, think ahead! It is time for action, change and hope"**.

The Women's Forum for the Economy and Society is a leading platform to debate topics of interest, to help define new paradigms and to make women influential right to the top of institutions. This year's edition was attended by 1,212 participants from more than 75 countries. It raised questions such as women's vision on business, politics, economy and society,



Mme Bissat avec quelques participantes

women making better bosses, why and how partners companies support women, etc. It dealt with issues such as women's place in the economy and the empowerment of women as decision makers, and tried to bring answers and action plans to build the future with women's vision.

The forum came to a number of conclusions highlighting the fact that the economic crisis is not over and that it is a call to each one of us; that for the paramount challenges we face today, there is no magical answer, no single solution, no providential leader, no "guidebook to the future"; that the answers, the solutions, the leaders lie within each of us to create the basis for a more balanced world, more respectful of every person.

Journée de travail de la Commission Stiglitz-Sen

Par Rola Darwish

En janvier 2008, le Président de la République Française, Nicolas SARKOZY, a appelé à la constitution d'une commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, réunissant des experts de haut niveau, dont 4 lauréats du Prix Nobel d'économie ainsi que des responsables d'organisations internationales. Elle a été présidée par le professeur Joseph STIGLITZ. Cette commission avait pour objectif de cerner les limites du PIB en tant qu'indicateur de performance économique et de progrès social, de rechercher les informations supplémentaires nécessaires à l'élaboration d'indicateurs plus pertinents de la mesure du bien-être et de sa pérennité et d'évaluer leur faisabilité.



Le Président Sarkozy saluant les participants

La directrice de l'Institut des Finances Basil Fuleihan a été conviée par les autorités françaises à participer à une journée de travail, le 14 septembre 2009, à Paris, au cours de laquelle la commission a rendu compte de ses travaux et invitée à débattre des principales conclusions, de leur mise en œuvre et de leur implication pour l'avenir.

Cette commission a en effet proposé de développer, d'améliorer et d'élargir le champ des concepts qui sous-tendent les systèmes d'information, a formulé plusieurs propositions d'indicateurs complémentaires du PIB, plus pertinents pour approcher le bien-être agrégé à partir des comptes nationaux. Elle a aussi suggéré de développer d'autres indicateurs de qualité de vie qui enrichiraient les comptes nationaux sans s'y substituer, tout en insistant sur la nécessité d'améliorer la prise en compte dans les outils de comptabilité nationale du développement durable.

La mention «Très honorable, avec félicitations du jury» pour la thèse de doctorat de Roger LOUTFI (TVA)

L'abandon de l'amortissement forfaitaire des écarts d'acquisition: Plus d'inconvénients que d'avantages

Notre collègue, M. Roger LOUTFI, chef du département de législation et politiques fiscales à la TVA, a brillamment soutenu sa thèse intitulée: «Dimensions financière et stratégique de la survaleur et actifs intangibles» à l'Université de Picardie Jules Verne à Amiens - FRANCE, en présence d'un jury composé de représentants de l'UPJV, l'ESCP Europe-Paris, du CNAM-Paris, de l'IAE-Poitiers, et du Crédit Agricole-Paris. Après avoir pris connaissance des conclusions des rapporteurs, le jury a déclaré M. Roger LOUTFI digne du grade de DOCTEUR avec la mention «Très honorable, avec félicitations du jury» à l'unanimité des membres donnant ainsi un avis favorable à la publication de la thèse.

M. LOUTFI a présenté un document de 2 tomes (628 pages, 489 hors bibliographie et hors annexes) visant à apporter, souvent de manière implicite, une vision très critique des nouvelles normes comptables internationales. Très concrètement, la recherche s'attarde sur l'abandon de la pratique de l'amortissement forfaitaire des écarts d'acquisition et leur remplacement par l'obligation de pratiquer chaque année des tests de dépréciation. Cette nouvelle mesure semble créer beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Et l'on se demande, finalement, à qui profite le crime...

La thèse est structurée en deux grandes parties: La première, intitulée «Apports théoriques



Roger LOUTFI avec le jury

de la recherche», s'articule autour de quatre chapitres. Le chapitre 1 traite de la définition de la notion de goodwill; le chapitre 2 des fusions-acquisitions. Le chapitre 3 présente les différentes méthodes de comptabilisation des survaleurs, et le chapitre 4 s'attarde sur l'évolution des normes, et débouche sur une comparaison IFRS US GAAPs, etc.

La seconde partie traite des «apports empiriques de la recherche». Le chapitre 5 expose la méthodologie retenue, s'appuyant sur une approche qualitative exploratoire et sur une approche quantitative. Le chapitre 6 étudie le traitement des écarts d'acquisition par les sociétés du SBF 120 et débouche sur une ACP. Le chapitre 7 enquête sur la perception par les banquiers des tests de dépréciation, en partant d'un échantillon de banques libanaises. Le chapitre 8 est présenté comme «confirmatoire», à partir d'entretiens semi-directifs.

Sur le plan épistémologique et méthodologique, M. LOUTFI a adopté une approche intéressante et assez originale alliant recherche qualitative et quantitative: il pose des hypothèses induites d'entretiens préparatoires, et cherche à les confirmer par un questionnaire, puis revient à la «confirmation» par des entretiens.

Les conclusions ne peuvent que laisser le lecteur sur sa faim. Chose inévitable puisqu'il n'existe pas de solution évidente:

- Il est rappelé l'intérêt de comptabiliser et de communiquer la «valeur cachée de l'entreprise»;
- Le test de dépréciation est un «exercice plus subjectif (que l'amortissement) et repose sur des prévisions voire des hypothèses, par nature incertaines»;
- Les «nouvelles normes de dépréciation des écarts d'acquisition provoquent une volatilité accrue des résultats des entreprises»;
- «En conclusion, les tests de perte de valeur, et l'utilisation de la juste valeur en comptabilité de manière générale, entraînent un accroissement indéniable de la subjectivité de l'information financière»;
- Il est finalement suggéré comme solution potentielle de combiner l'amortissement aux tests de dépréciation afin d'évaluer le goodwill. Mais «la perpétuelle question restera de savoir quelle est la meilleure technique pour comptabiliser le goodwill».

Mention «Très Bien avec les félicitations du jury» pour la recherche de Darine Bakkour sur le sujet

L'audit externe: garantie de sincérité et de pertinence pour les états financiers et la gouvernance de l'entreprise

Mlle Darine Hamad BAKKOUR, Contrôleur fiscal au Ministère des Finances à Tripoli, a soutenu, le samedi 17 octobre 2009, son projet de Master II en «Comptabilité et Audit», à l'Université Libanaise, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion des Entreprises (3ème Section). La soutenance a attiré un large public composé de spécialistes et d'étudiants.

Le projet de recherche, intitulé «Audit externe et gouvernance d'entreprise: Rôle et interrelation», a été admis avec la mention «Très Bien avec les félicitations du jury», mention très rarement accordée en Master II à l'Université Libanaise.

Le jury était composé de: M. Jamal ZAIM-MOUNAJED (Directeur principal), Ancien Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration au Liban, Dr. Carlos ARIDA (Directeur adjoint), Chef de département au Ministère des Finances (Liban) et Dr. Bilal CHEHAITA (Directeur académique), Directeur de la Faculté des Sciences Economiques et

de Gestion des Entreprises à l'Université Libanaise - 3ème Section. Après être revenue sur les différents scandales financiers internationaux contemporains (Enron, Worlcom, Parmalat, AIG, Madoff, GM, etc.) qui ont coûté près de 200 milliards de dollars, cette étude, de plus de 200 pages (au format A4), a brillamment analysé le rôle de l'audit externe dans la gouvernance d'entreprise. Dans la mesure où l'auditeur externe se trouve dans une relation d'agence, et qu'il doit répondre à diverses attentes souvent contradictoires des différentes parties

prenantes (actionnaires, administrateurs, investisseurs, etc.), le mémoire a en effet réussi à dévoiler les relations existant entre la gouvernance d'entreprise et l'audit externe, mettant en évidence le rôle central de l'audit qui garantit une plus grande sincérité, exactitude et pertinence dans les états financiers de l'entreprise.

A noter enfin que cette étude sera bientôt publiée sous forme d'ouvrage pour enrichir la bibliothèque des spécialistes libanais.



Darine BAKKOUR avec le jury

Point de vue

Une T.V.A. à la baisse pour redonner un coup de jeune au tourisme

Récemment, le tourisme au Liban a atteint des niveaux record. La stabilité qui a prévalu au cours de l'année précédente aux plans politique et sécuritaire a contribué à booster le nombre de touristes, une tendance qui, selon les prédictions, se verra consolidée en 2010.

Cependant, de nombreux facteurs pourraient éventuellement influencer négativement sur le tourisme et dissuader les touristes arabes et étrangers de choisir le Liban comme destination de vacances. A citer, à titre d'exemple, les embouteillages, la cupidité de certains commerçants et propriétaires de restaurants, et la hausse des prix résultant de l'imposition, et plus spécifiquement, de la taxe sur la valeur ajoutée.

En effet, la concurrence internationale en matière de tourisme s'est fortement accrue, chaque pays cherchant à attirer le plus grand nombre de touristes; d'où la question: Le Liban réussira-t-il à se maintenir en position favorable sur le marché touristique, malgré l'existence d'une taxe sur la valeur ajoutée de 10%? Cette situation encoure des risques dans la mesure où la taxe sur la valeur ajoutée oblige, dans un certain sens, le secteur touristique à nager à contre-courant. Ce risque peut toutefois être contenu si le gouvernement prend les mesures nécessaires et procède à certains ajustements. Des propositions d'action figurent ci-dessous: Par définition, la T.V.A. est un impôt indirect sur la consommation. Mais est-il juste que les riches et les pauvres soient mis sur le même piédestal? Les responsables politiques ont-ils mesuré l'inflation des prix suite à la mise en place de la T.V.A.? En ce sens, le prix final du bien inclut désormais une part de bénéfices pour les sociétés et une part de profits à l'Etat (à travers la T.V.A.). Même si l'Etat a exonéré beaucoup de produits du champ d'application de la T.V.A., reste que le choix de ces biens demeure contestable. A titre d'exemple, la livraison des biens tels les poissons, la viande, le riz, etc. est exonérée de la T.V.A. Mais l'exonération touche également les Yachts de plus de 15 mètres et appartenant à des non-libanais. Sans oublier que, pour la mise en place de la T.V.A. au Liban, le gouvernement a fait appel à des experts étrangers et à adopter en fin de compte un mode d'imposition de source étrangère. Mais il aurait suffi de regarder de plus près ces modes d'imposition étrangers, notamment celui du droit français, pour constater que la France applique des taux réduits, en marge de son taux de droit commun. Ce que le Liban aurait pu faire sans se limiter à un taux unique de 10 %. En outre, il est indispensable pour le Liban de revoir sa politique de prix afin de rester compétitif, car beaucoup de pays exercent dans la région un tourisme ciblé. Il s'agit



Par **Dr. Jad KHALIFÉ**
Docteur en droit fiscal

des Émirats Arabes Unis, spécifiquement de l'émirat de Dubaï pour son tourisme de luxe et d'affaires, la Syrie pour son tourisme culturel et son écotourisme, l'Arabie Saoudite pour son tourisme religieux, ainsi que la Jordanie, l'Égypte, et Chypre pour leur tourisme culturel et de loisirs.

A notre égard, deux secteurs touchent particulièrement les touristes: il s'agit en premier lieu de l'hôtellerie; et en second de la restauration. Si nous nous penchons sur la taxe sur la valeur ajoutée appliquée dans les pays concurrents cités ci-dessus, nous constatons que: En Égypte, le taux général de la taxe à la consommation pour les produits est de 10 % et de 5 % à 10 % pour les services, avec l'existence d'autres taux pour certains produits spécifiques et de taux forfaitaires prenant comme base la quantité ou le poids du produit. Quant au taux appliqué aux services hôteliers et à la restauration, il était de 5 % et ce n'est qu'en 2004 qu'il est passé à 10 %; ces modifications ont surgi après plus de dix ans de réflexion sur la validité de ces décisions et leurs conséquences sur l'économie. D'ailleurs, le marketing du tourisme s'est fort développé et l'Égypte est dotée d'une stabilité politique lui permettant de prendre de telles mesures, contrairement à ce qui se passe au Liban. Pour la Jordanie, elle a connu, depuis 2009, une baisse de la T.V.A. relative aux services hôteliers de 14 % à 8 %, en sachant que le taux standard est de 16 %. Parallèlement, il n'y pas de taxe à la consommation aux Emirats et en Arabie Saoudite, de même qu'en Syrie, même si des négociations sont en cours pour une éventuelle application d'un taux sur le modèle européen et qui devrait être

introduit en 2010. Mais il faudra attendre sa mise en place effective pour connaître son champ d'application exact ainsi que le taux appliqué, estimé entre 5 % et 15 %. Quant à Chypre, le taux général de la T.V.A. s'élève à 15 %. Pourtant, un taux de 5 % s'applique aux services hôteliers et à la restauration. En outre, il est utile de préciser que le taux réduit dans la restauration est de 5,5 % en France depuis le 1^{er} juillet 2009, qui constitue un modèle fiscal en la matière pour le Liban.

En termes de développement du tourisme, ces différents Etats ont mis en place des taux de T.V.A. spécifiques relatifs tantôt aux services de restauration, tantôt à l'hôtellerie. Sans compter que beaucoup d'Etats de la région ne connaissent même pas cette imposition. En fait, des taux allégés ou encore inexistantes, se répercutent favorablement sur la note payée par le touriste. Alors comment le Liban peut-il concurrencer un pays qui n'applique pas de T.V.A. ou qui applique un faible taux? Effectivement, c'est très difficile. Ceci constitue une situation désolante surtout qu'au Liban, nous vivons perpétuellement sous les menaces de guerres et ravages qui peuvent anéantir toute forme de projet gouvernemental en la matière.

Quoiqu'il en soit, l'Etat libanais est appelé d'urgence à revoir sa politique fiscale, notamment en matière de T.V.A. afin de donner un coup de pouce à son secteur de prédilection, dans un contexte de concurrence acharnée. A l'image de tous les pays évoqués à titre comparatif, il est possible de diminuer le taux de la T.V.A. sur l'hôtellerie et la restauration de 10 % à 5 %, afin d'une part, d'être en concordance avec la tendance internationale actuelle à la baisse, et d'autre part, pour rester compétitif vis-à-vis des pays qui méconnaissent l'application de ce régime fiscal. Sans oublier que cette mesure fiscale incitera davantage le touriste à visiter notre pays et cela, malgré les problèmes sécuritaires qui peuvent surgir.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la politique la plus efficace afin de favoriser le développement d'un système de taxation juste et bien fondé au Liban est celle qui se donne pour objectif primordial de servir au mieux les intérêts du pays et du peuple libanais. Ce principe devrait être à la base de la mise en place et de la révision de tout système d'imposition qui se révèle être un obstacle empêchant le développement des différents secteurs de l'économie et enrayant la bonne marche des affaires.